



BIENVENUE A LA PAGE INFOCLIENT

InfoClient est une lettre d'information de SécurIndemnité permettant de maintenir les clients informés des tendances et des faits saillants dans l'univers en constante évolution de l'assurance de groupe.

En primeur, nous proposons ici, d'établir le profil des clients qui seraient intéressés à se faire connaître auprès de clients et fournisseurs de SécurIndemnité qui auraient besoin de leurs produits et/ou de leurs services.

Que fait votre compagnie? Depuis combien de temps êtes-vous en affaire? Quelle est votre démographie? Qui pouvons-nous joindre pour de plus amples informations?

Afin de démarrer, nous avons effectué le profil de notre propre compagnie afin de vous donner une idée du format que vous désiriez peut-être adopter le moment venu de nous fournir l'information sur votre compagnie.



PROFIL TRIMESTRIEL DE: sécurindemnité

QUI?

Établie en 1982, SécurIndemnité Inc. (communément appelé Rx Plus Inc. et Merx Health Corporation) chef de file au Canada en ce qui a trait aux services de traitement des demandes d'indemnités en temps réel et en ligne ainsi qu'aux services complets de gestion de régime.

Aujourd'hui, les initiatives de stratégie de croissance de commerce électronique de SécurIndemnité favorisent le traitement et/ou l'automatisation des transactions de soins de santé et l'échange d'information via Internet entre entreprise à entreprise et consommateur à entreprise. La compagnie se concentre sur le développement et l'implantation des nouvelles technologies qui permettent l'établissement de régimes à moindres coûts et/ou améliorent les communications entre les employés.

QUOI?

Un fournisseur de services d'application indépendant est défini comme étant un firme de technologie qui déploie, reçoit, gère et loue des programmes d'application personnalisés d'un centre général, sécuritaire. Les consommateurs de SécurIndemnité ont simplement à se connecter aux applications via Internet. *Notre Vision: "Être le chef de file en ce qui a trait aux services de traitement des demandes d'indemnités".*

OÙ?

SécurIndemnité emploie présentement plus de soixante-quinze (75) employés dévoués et expérimentés. À Sudbury (Ontario) se trouve notre centre névralgique de logistique et s'avère un excellent endroit pour notre centre national de réponse bilingue.

À notre Bureau chef situé à Mississauga se trouve le personnel cadre ainsi que

le personnel de marketing, clinique, ventes et services.

Aujourd'hui, le bureau de SécurIndemnité situé à Sudbury traite plus de 5,000,000 de transactions annuellement totalisant 160,000,000\$ en réclamations au nom de plus de 3,400 clients membres.

Personnes Ressources?

Si votre organisation désire en connaître plus sur l'application des services de SécurIndemnité, veuillez contacter:

Doug Swaykoski, x3003
Vice President Ventes, Ontario/Division Ouest du Canada
d.swaykoski@claimsecure.com

Dave Wowchuk, x3000
Vice President Ventes, Ontario/Division Est du Canada
d.wowchuk@claimsecure.com

1-888-479-7587
Télécopieur: 905-949-3029

DE VOTRE PHARMACIE



Linda Lin,
Pharmacienne
SécurIndemnité

Le gouvernement ontarien approuve la couverture des traitements de Visudyne sous le régime assurance maladie de l'Ontario

Visudyne™ (verteporfin pour injection), lancée au Canada en 2000, est la première thérapie par médication pour les patients atteints de dégénérescence maculaire causé par le vieillissement (rupture de la rétine).

La thérapie Visudyne est constituée de deux étapes débutant par l'administration de la médication par intraveineuse dans le bras. La fréquence habituelle de traitement est tous les trois mois pour au moins deux années. Le coût d'un traitement est de - 1750.00\$.

Étant donné que cette condition touche en particulier les personnes âgées, les régimes parrainés qui offrent des prescriptions renouvelables aux retraités ont connu une explosion de coûts durant les deux dernières années.

Depuis que le Visudyne est couvert en tant que service assuré sous le régime de l'assurance maladie de l'Ontario (OHIP), rétroactif au 1^{er} avril 2002, SécurIndemnité l'a retiré de la liste des articles couverts en Ontario.

De l'information concernant l'arrivée du financement du Visudyne via le programme de OHIP peut être trouvé sur le site Internet suivant :

<http://www.newswire.ca/releases/May2002/14/c5513.html>

COÛTS MOYENS DES MÉDICAMENTS

Comment faire la comparaison?


Pour des fins de repère, les clients de Sécurité Indemnité et leurs consultants demandent souvent les statistiques sur le coût moyen de la médication ainsi que les frais d'honoraires des prescriptions par province.

Basé sur nos livres D'AFFAIRE, la table suivante compare les frais d'honoraires des prescriptions soumise, le coût des ingrédients ainsi que le coût total de la prescription pour le premier quart de 2001 vs 2002:

Provinces	Coût moyen des frais d'honoraires soumis		Coût moyen des ingrédients soumis		Coût moyen total par réclamation soumise	
	Q1/2001	Q2/2002	Q1/2001	Q2/2002	Q1/2001	Q2/2002
BC	7.55	8.12	40.31	43.85	47.86	51.96
AB	9.70	9.70	37.67	37.34	47.37	47.04
SK	6.91	6.95	27.94	28.64	34.84	35.59
MB	7.60	8.11	31.65	36.16	39.26	44.27
ON	10.17	10.75	42.92	46.84	53.09	57.59
QC	-	-	-	-	37.03	38.72
NB	8.31	8.43	36.30	40.92	44.61	49.35
NS	9.24	9.33	41.23	44.84	50.48	54.17
PEI	7.87	8.23	38.88	47.46	46.75	55.69
NFLD	7.92	8.42	30.16	34.79	38.08	43.21

Quelques brèves observations basées sur les statistiques ci-dessus :

1. Dans plusieurs provinces, le coût moyen total par réclamation soumise a augmenté de 10%.
2. La plus grande partie de l'augmentation résulte de l'augmentation du coût des ingrédients. Les explications possibles incluent l'augmentation des nouveaux médicaments de plus en plus coûteux et l'augmentation des quantités par prescription dispensée.

Pour la province de Québec, seul le coût moyen des réclamations sont indiqués. La moyenne des frais d'honoraires et le coût moyen des ingrédients ne sont pas disponibles. Etant donné qu'au Québec les pharmaciens ne sont pas obligés de soumettre séparément le coût des ingrédients et leurs honoraires. 

DE VOTRE MÉDECIN



Dr. David Wong,
Consultant médical

Fumer au travail

La plupart des individus réalisent que fumer est nuisible pour leur santé. Un rapport de Santé Canada fait état que plus de 40,000 décès chaque année sont reliés au fait de fumer.


L'usage du tabac est la première cause des maladies évitables au Canada. La fumée dégagée du tabac est constituée de plus de 4,000 composés chimiques dont 50 sont connus pour être cancérigènes.

Du point de vue d'un employeur, celui-ci est également touché par l'usage du tabac du fait que plusieurs coûts cachés sont générés. Un rapport du « Conference Board of Canada » estime qu'il en coûte environ 2,565.00\$ par année pour chaque employé fumeur. Cette situation est attribuable à un taux d'absentéisme plus élevé par cause de maladie, une productivité moindre due par une santé précaire, des primes d'assurance vie plus élevées ainsi que le coût de la construction des sections pour fumeurs.

Un rapport du département de recherche sur le tabac de l'Ontario identifie quelques-uns des coûts que les employeurs doivent défrayer lorsqu'ils ont des employés qui fument. La compagnie de produits chimiques Dow a découvert qu'une de ses divisions accusait des pertes d'environ 6\$ millions annuellement causées par l'absentéisme de fumeurs malades atteints d'asthme, de maladie des voies respiratoires supérieures, emphysème et bronchite chronique.

Clairement, un employeur aurait avantage d'un point de vue financier à instaurer un programme qui encourage les employés à cesser de fumer. Cependant, il est important d'user de prudence car plusieurs programmes n'ont pas donné de résultats concluants. Pour quelle raison? Parce que les individus ont souvent besoin d'effectuer entre quatre et cinq tentatives avant d'arrêter définitivement l'usage du tabac. De grandes dépenses dans un programme d'arrêt de l'usage du tabac peuvent ne pas avoir d'effet pour plusieurs années.

En dépit de cette situation, des programmes peu coûteux encourageant de cesser de fumer seraient bénéfiques. Pour de plus amples informations concernant les moyens pour arrêter de fumer, visitez notre site Internet e-health en cliquant sur l'icône "Health Library" à:

<http://www.claimsecure.com> 

DU BUREAU DE VOTRE DENTISTE



Dr. Mark Donnelly, DDS
Consultant dentaire

“Les frais de laboratoire” – Un coût en croissance continue

Ceux qui font affaire avec l’association dentaire sont au courant de la portion des frais dentaires appelée

“frais de laboratoire.” Ceci est généralement associé avec des frais supplémentaires pour couvrir la fabrication de prothèse dentaire complète ou partielle, couronne, pont, appareil pour bruxisme, et dans une certaine mesure les appareils d’orthodonties. Généralement les patients sont remboursés pour les frais de laboratoire à un taux maximum pré-déterminé variant entre 40% et 60% des soins dentaires pour n’importe quelle procédure.

Dans le passé, ces pourcentages couvraient probablement la majorité des coûts associés au frais de laboratoire. Cependant, durant les dernières années, ces frais de laboratoire ont augmenté considérablement et les dentistes ont décidé de charger des frais supplémentaires pour ces actes. Les frais de laboratoire dépendent de plusieurs choses : par exemple, le prix des métaux précieux, du coût pour suivre l’évolution technologique et de l’installation de nouveaux appareils de fabrication.

L’année dernière, suite à une étude de 5 ans, l’association des technologues dentaires de l’Ontario a institué un tableau de frais.

CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

Changement du RAMQ (Gouvernement du Québec)

À partir du 1^{er} juillet le gouvernement du Québec (RAMQ) a mis en vigueur les augmentations suivantes :


- La co-assurance est passée de 25% à 27.4%
- Le débours annuel maximum est passé de 750\$ à 822\$ (68.50\$ par mois)*
- La prime annuel est passé de 385\$ à 422\$ par adulte.
- Le déductible mensuel est passé de 8.33\$ à 9.13\$

*Remarque : Le changement devant entrer en vigueur au 1^{er} juillet, le débours maximum annuel a été augmenté à 786\$ pour cette année. Ceci prend en considération 62.50\$ pour 6 mois et 68.50\$ pour les autres 6 mois de l’année.

Les laboratoires ont trouvé que la pratique de technologie dentaire avait besoin d’une source constante de personnel hautement qualifié pour satisfaire aux demandes de la dentisterie cosmétique et prothétique. Vu le nombre d’années investies à l’entraînement et à la formation, les techniciens potentiels ont trouvé qu’il n’était plus viable d’investir temps et effort dans une carrière offrant des revenus limités.

Ceci étant dit, le nouveau tableau des tarifs a entraîné une augmentation substantielle des frais. Plusieurs laboratoires en Ontario sont entrain d’appliquer ces nouveaux tarifs sur des périodes allant de 12 à 18 mois. Le résultat final pourrait bien être une augmentation des frais de laboratoire de 60% par rapport à ce qui était il y a un an et demi.

Comment les compagnies d’assurance, dentistes et patients vont réagir devant ces augmentations? Qui va payer? Peut-être que les acheteurs de régimes dentaires vont accepter d’augmenter le pourcentage des frais dentaires qui devraient assumer eux-mêmes.


Les dentistes ont déjà assumé beaucoup de ces augmentations de coûts. Peuvent-ils en assumer d’avantage? Le résultat sera qu’on demande aux patients d’assumer une plus grande partie des frais de laboratoire. C’est à y penser! 

SécurIndemnité a fait les changements requis pour se conformer à cette législation.

Qu’est-ce que cela signifie pour nos clients ?

Cette législation s’applique au régime dont la co-assurance dépasse 27.4% par prescription.

Les clients qui co-ordonnent la protection pour leur retraités verront une augmentation des coûts à cause de l’augmentation du débours maximum de 72.00\$. Ce montant sera coordonné avec le régime privé si le retraité a choisi de garder les deux régimes (RAMQ et Régime privé). En plus, les clients qui offrent à leurs retraités des régimes d’assurance médicament devraient réviser leur prime annuelle de telle sorte que leurs retraités soient enregistrés avec la RAMQ comme premier payeur.

Pour toutes questions concernant ces changements législatifs, veuillez nous contacter à 1-888-513-4464. 

Votre opinion est importante pour nous. Si vous avez des sujets que vous aimeriez traiter dans cette info-lettre, veuillez contacter :

Ellen Trotman, Senior Manager, Service à la clientèle
1-888-479-7587 ext. 3014
Fax: 905-949-3029
e.trotman@claimsecure.com

SécurIndemnité est souvent approché par des industries avec qui elle fait affaires offrant des services à rabais pour nos clients. Nous ne considérerons de placer l’offre dans notre lettre circulaire que si elle peut bénéficier à nos clients. Etant donné l’importance de l’informatique dans nos vies actuellement nous avons décidé d’inclure Nexstaf comme première offre...



Nexstaf est une des toutes premières agence de recrutement en technologie informatique instaurée par les propriétaires de la plus grande agence de recrutement en technologie informatique au Canada. Elle offre la flexibilité de trouver des emplois contractuels ou permanents. Ils sont fiers d’avoir à leur service les meilleurs consultants saisonniers de l’industrie qui, enrichis par plusieurs années d’expérience dans divers secteurs de l’industrie sont prêts à utiliser leurs connaissances pour vous trouver le meilleur candidat pour combler votre poste le plus difficile dans le domaine de l’informatique.

Nexstaf est heureux d’offrir aux clients de SécurIndemnité, 15% de moins sur ses tarifs réguliers pour un poste permanent et contractuel. C.à.d. des frais de placement de 17% du salaire annuel pour un placement permanent ou 17% du montant du contrat pour un placement contractuel.

Personne ressource:

Lou Bennett
Sr. Staffing Consultant
(416) 203-1711 ext. 238
lou@nexstaf.com
www.nexstaf.com



Suite 620
1 City Centre Drive
Mississauga, Ontario
L5B 1M2

905-949-2322
1-888-479-7587
www.claimsecure.com

Les articles ci-dessus n’ont pas pour but de donner des conseils médicaux ou professionnels ou autres. Articles à 2002 SécurIndemnité Inc. Tous droits réservés.

Sun image and handshake image are © 2002 Microsoft Corporation. Tous droits réservés.